

soulagement qu'il pourrait leur accorder serait d'appuyer la politique douanière, du parti conservateur, laquelle assurera une protection convenable aux travailleurs canadiens?

Quant aux pensions de vieillesse, monsieur l'Orateur, je crois que c'est un projet louable et que chaque membre de la Chambre en approuve le principe; il n'y a divergence d'opinions qu'au sujet des moyens à employer pour le réaliser. Dans l'application de ce principe, il faut rédiger la loi de façon à ne pas accorder de pension aux personnes qui n'ont pas travaillé au Canada, entre vingt et cinquante ans, mettons. Il faut accorder aux vieillards une pension raisonnable, s'ils en ont besoin; mais les étrangers, après avoir donné le fruit de leur labeur à un autre pays, ne devraient pas pouvoir venir ici recevoir une pension du Dominion du Canada. A mon sens, telle est la méthode de pensions de vieillesse qu'on devrait adopter.

Passons à la question de la population. Tous, nous convenons qu'il faut augmenter le nombre de nos habitants; on ne conteste pas ce point. Un honorable député a dit que nous n'avons pas nécessairement besoin d'augmenter notre population pour être un grand pays; mais je ne partage pas cet avis. Il nous faut plus de gens, à cause de l'étendue de notre territoire, à cause des voies ferrées que nous avons construites, des frais considérables de l'administration des affaires de l'Etat et de notre énorme dette nationale. Il faut augmenter la population et la rendre prospère par une politique douanière convenable. On comprend que, si la population était doublée, la dette et les frais d'administration, par tête de population, seraient réduits de beaucoup. Nous avons actuellement dix parlements pour gouverner huit millions de personnes; s'ils sont tous aussi bons que le gouvernement fédéral, ils pourront évidemment gouverner quarante millions de personnes. Augmentons la population et les frais de gestion, par tête, en seront diminués d'autant. Nos chemins de fer peuvent desservir vingt-cinq millions de personnes aussi bien que le nombre que nous avons actuellement, sans augmenter les frais généraux, ce qui leur permettrait de réaliser des profits considérables.

Quant à notre population, je crois que la seule politique d'immigration qu'il faut au Canada en est une qui sauvegarde nos industries au moyen d'une protection adéquate. Alors si considérable sera le flot des immigrants qu'il nous sera possible de mettre en vigueur un régime de restriction et de choisir les sujets. Nous pouvons en prendre autant que nous le voudrions des Etats-Unis—et recrutons-en beaucoup dans ce pays; nous pouvons aussi

en recevoir un grand nombre de la Grande-Bretagne, ainsi que de la France, de la Belgique, du Danemark, de la Hollande, de la Norvège et de la Suède. Autrement dit recrutons nos immigrants en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans l'Europe septentrionale. Ces gens sont disposés à venir au Canada, mais ils n'y viendront pas et nous ne désirons pas qu'ils y viennent si nous n'avons pas d'emploi à leur donner. Seulement il y a un moyen de leur assurer du travail, et il n'y en a qu'un.

Nous avons beaucoup discuté à la Chambre le sujet des conventions de commerce. J'ai recueilli force notes sur cette matière, mais je m'abstiendrai de les donner toutes en détail. Nous avons une convention avec la France, une avec la Belgique, une avec l'Australie, une avec la Nouvelle-Zélande, etc. Autant que je puis m'en rendre compte—et je parle sans crainte, car je ne fais qu'exprimer ma modeste opinion—le Gouvernement n'excelle pas dans la négociation des traités. Cela est manifeste de si diverses façons, et quoique le cultivateur—mais je ne dirai pas le cultivateur, je dirai plutôt les cultivateurs et les producteurs de grain de cette Chambre... (*Exclamations.*) Non, non, je ne dis pas cela par plaisanterie; je ne veux priver de son statut aucun de mes honorables collègues. Nous avons les deux catégories en cette Chambre; il y a un instant on m'a contredit là-dessus et cette fois je veux être aussi précis que possible. Ils ont plutôt amoindri l'importance du fait que les conventions consenties à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande étaient à l'encontre de leurs intérêts; fort bien; c'est un autre cas où seul le temps pourra nous dire ce qui en est; seulement je sais bien ce qui va arriver. J'ai l'assurance qu'ils découvriront vite l'erreur qu'ils ont commise et qu'ils prieront la Chambre de répudier son ancienne attitude. Autrement dit, ce que nous voulons c'est envisager l'avenir et non pas nous en tenir au passé; nous ne devons pas conclure ces conventions pour les révoquer ensuite. Je crois que des honorables députés progressistes seraient heureux si quelques-unes de ses conventions étaient maintenant révoquées. Si je ne me trompe, c'est l'honorable député de Camrose (M. Lucas) qui disait que, puisque ces conventions sont en vigueur, il n'est que juste et convenable de les mettre à l'épreuve au moins six mois durant. Seulement j'ai remarqué qu'il avait dit—et j'ai été fort aise de l'entendre—qu'il ne voyait pas pourquoi le Gouvernement voulait conclure une convention avec l'Australie, car, comme il disait à la page 1082 du Hansard (v.a.), le volume de nos importations de ce pays ne représentent qu'une valeur de \$762,113 en 1917, tandis que celui de nos exportations atteignait